

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 27/01/2021

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN, et Mmes PLOS, CLOUVEL, BARRAUD, DAILLOUX, DEBOAISNE, PEYRON, REDERSDORFF.

Excusés : Mr COURTEUGE, pouvoir à G. GUILLAUME

Mme PAYSAC.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier cosigné par le Maire d'Isserteaux et la Présidente du SIMI qu'il a envoyé au DASEN suite à la prévision de fermeture d'une classe sur le RPI Montmorin Isserteaux.

« Monsieur l'Inspecteur,

Nous venons d'être informés par votre service communication de la fermeture d'une classe au RPI Montmorin-Isserteaux. Il est surprenant que l'Inspection Académique utilise le journal « La Montagne » (édition du 30/01/2021) comme support d'information et de concertation avec les élus.

Le maillage des inspecteurs de circonscription aurait dû permettre en amont la concertation avec les élus et les personnels concernés.

Vous avez choisi contrairement aux déclarations faites au Sénat le 10 janvier 2021 par M. le Ministre BLANQUER, je cite « la fermeture de classes et d'écoles ne peut se faire qu'avec l'accord explicite des maires des communes concernées !...), d'imposer aux élus des décisions unilatérales.

C'est une fois de plus les communes rurales qui sont les plus impactées.

Nos écoles constituées de classes multi-niveaux, fournissent un enseignement de qualité à condition que les effectifs par classe soient raisonnables. C'est indispensable pour assurer l'égalité des chances et la réussite scolaire de nos élèves. Aller au-delà de 20 élèves dans ces classes mettra une fois de plus la ruralité en difficulté par un enseignement dégradé.

De plus la crise sanitaire qui semble se prolonger exige de la part de nos communes d'espacer davantage les élèves dans les classes. Nous ne pouvons admettre et cautionner vos choix.

C'est pourquoi nous vous proposons d'organiser dans les plus brefs délais, la concertation qui n'a pas eu lieu, d'entendre au cas par cas la problématique de chaque école.

De ne pas perdre de vue que l'enseignement s'il est obligatoire engage l'Etat à se donner avec les communes les moyens nécessaires pour se faire.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sincères salutations. »

Madame la Présidente du SIMI donne lecture de la motion prise en Conseil d'école du 02 février.

« Le conseil d'école du RPI Isserteaux-Montmorin réuni ce jour conteste la suppression prévue d'un poste sur le regroupement à la rentrée 2021, pour les raisons suivantes :

- les prévisions d'effectifs font état de seulement 6 élèves en moins par rapport aux effectifs de cette année,
- les élèves de TPS ne sont pas pris en compte dans les effectifs, alors qu'il y a des demandes des familles et peu de structures de garde collectives sur le territoire,
- une suppression entraînerait des choix difficiles dans la répartition des différents niveaux ; soit les élèves sont répartis selon leur classe d'âge dans des classes à double niveau afin de respecter leur rythme d'apprentissage, d'assurer la continuité des apprentissages par cycle et prendre en compte les élèves en difficulté mais dans ce cas certaines classes seront chargées et cette répartition ne pourra être retenue s'il y a des inscriptions dans les classes les plus chargées ; soit les élèves sont répartis afin d'harmoniser les effectifs mais il sera difficile de suivre les rythmes d'apprentissage et de mettre en œuvre la différenciation pédagogique,

- la mairie de Montmorin a investi dans la construction d'une nouvelle école permettant d'accueillir 3 classes il y a quelques années, un investissement qui n'est pas du tout reconnu dans cette situation,

- aucune concertation n'a eu lieu avec les mairies, ni même aucune information concernant cette décision,

- dans le contexte sanitaire, une fermeture conduirait à la concentration des élèves dans les salles de classes, et alors que les mairies, les personnels et les enseignantes ont tout mis en œuvre pour appliquer le protocole sanitaire au mieux.

La suppression d'un poste s'effectuerait au détriment de la qualité d'accueil des élèves dans les classes qui sont toutes des classes à double niveau, pouvant devenir des classes à triple niveau en contradiction avec les efforts déployés par les municipalités et les projets des deux écoles. Pour toutes ces raisons, le conseil d'école du RPI Isserteaux-Montmorin demande le maintien des 5 postes sur le regroupement à la rentrée 2021. »

Approbation de la séance du 06 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du 06 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Aduhme- synthèse de Billom communauté

L'Agence locale des énergies et du climat du Puy de Dôme accompagne les collectivités et les acteurs des territoires du Puy de Dôme dans leurs démarches et projets de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique. Billom communauté est adhérente à cette agence depuis 2017 pour son compte et pour celui des communes dans lesquelles un état des lieux a pu être réalisé. Actuellement, le programme Solaires Dômes est porté par l'Aduhme et s'inscrit dans la grappe d'actions élaborée par l'Accompagnement départemental (Aduhme, CD63, Atmo) qui appuie les EPCI dans l'élaboration de leur PCAET.

Les grands objectifs sont : favoriser la diversification énergétique, établir le potentiel solaire des bâtiments publics et étudier la faisabilité d'intégrer des installations photovoltaïques.

Monsieur le Maire a contacté Aude Lenoir technicienne référente de l'Aduhme pour étudier un projet de pose de panneaux solaires sur les bâtiments salle des fêtes et mairie. Un débat s'ensuit concernant l'autoconsommation de l'électricité produite et un potentiel financement citoyen de l'installation.

2- Renouvellement de la convention avec l'APA du Puy de Dôme

La convention fourrière triennale signée avec l'A.P.A. du Puy de Dôme arrive à échéance le 28/02/2021. Elle permet à la commune en cas de capture d'animaux errants (chiens ou chats) de les déposer au refuge de Gerzat où ils sont pris en charge. Il vous est proposé de renouveler cette convention sur une période de trois années allant du 01/03/2021 au 31/12/2023.

Le coût de la prestation est le suivant :

- Année 2021 : 0.609 € par habitant (population totale légale INSEE au 1er janvier de l'année en cours)
- Année 2022 : 0.624 € par habitant
- Année 2023 : 0.639 € par habitant

L'Assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renouveler la convention triennale.

3- Travaux cimetière- devis entreprise RODARY

Des travaux de reprise de maçonnerie sont nécessaires pour l'entrée de l'ancien cimetière (comme vu lors du conseil municipal du 06/01/2021) parallèlement aux travaux de peinture du portail déjà prévus. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise RODARY pour la réalisation de ces travaux pour un montant TTC de 5 796,00 €. Ce devis est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- Abri Bus- subvention au titre des amendes de police perçue en 2020

La commune a perçu une subvention au titre des amendes de police du Département du Puy de Dôme de 7 142 € en décembre 2020. Un piquetage de l'emplacement des futurs abris bus fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes à Gardy et aux Plaines a été réalisé par les services régionaux accompagnés de Monsieur le Maire. L'entreprise DELAVET est sur le point de couler les dalles béton et la pose est prévue début mars.

5- Bulletin d'information de Montmorin

Céline CLOUVEL et David COURTEUGE responsables de la communication se sont concertés et proposent un numéro particulier pour ce premier numéro depuis 2018, avec une partie rétrospective pour 2018-2020 et une partie consacrée au nouveau mandat.

Ils ont contacté l'imprimerie de Billom pour la conception, mise en page et impression du bulletin et le Conseil municipal valide le choix du prestataire. Il est proposé d'intégrer à l'édition un encart publicitaire pour les entreprises du secteur, les numéros utiles du territoire et un mot des associations.

Céline et David présenteront une maquette plus en détail lors d'un prochain conseil durant lequel il sera déterminé qui souhaite rédiger une rubrique. L'objectif est la parution en septembre.

6-Questions diverses

-Programmation chauffage Mairie : Dalkia vient d'installer un système de programmation du chauffage. Quelques réglages restent à faire. Les filtres du chauffage de la salle des fêtes seront changés pour optimiser son utilisation

-Point sur la situation de Ciné Parc en difficulté financière.

-La famille MARTIN donne un terrain de 990 m² à la commune aux Côtes.

-Suite à une interrogation de D. Deboaisne, C.Clouvel précise qu'une maison située à l'angle de deux rues sera adressée au nom de la rue ou se situe la boîte aux lettres. La publicité va être faite et le fichier donné à l'entreprise Circet pour le déploiement de la fibre optique.

-D.Deboaisne a contacté Serge Chaleil au Parc pour la Mission Haies. Environ 1000€ d'aide peuvent être mobilisés pour l'achat de plants (mise en place par la Régie des Territoires accompagnée de Mission Haies). Une implication de la collectivité et des écoles est nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 00

Prochain conseil le 03 mars 2021